

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan

Non-inscrits

Les océans, lieux de vie d’une immense variété d’espèces sont cruciales pour la préservation de la biodiversité marine. En effet, ils participent au maintien de l’équilibre climatique de la planète et jouent le rôle de puits de carbone naturels, en captant une quantité considérable du dioxyde de carbone.

Cependant, nous avons collectivement agi pendant de nombreux siècles, comme si les fonds marins étaient des ressources inépuisables, capables d’absorber tous nos déchets. Le milieu marin est aujourd’hui, plus que menacé de même que les services écosystémiques. La liste des menaces qui pèsent sur l’océan est non exhaustive et les activités humaines s’ils ne sont pas régulées continueront de générer des pollutions multiples. S’ajoutent à cela, le développement de l’économie bleue, le trafic maritime ainsi que l’exploitation d’hydrocarbures offshore. Cette diminution des ressources engendrera à terme un problème, car les océans fournissent une source de nourriture pour des millions de personnes à travers le monde. La destruction de la biodiversité marine est donc aussi un enjeu de sécurité alimentaire pour l’être humain. Il s’agit aussi d’une question de préservation du patrimoine culturel car pour de nombreuses cultures à travers le monde sont liées aux océans par l’art, la musique, la spiritualité ou la tradition.

Ainsi, à travers cette conférence, notre pays peut et doit encourager les Etats à prendre des engagements ambitieux pour la protection des océans dans cette période où de nombreuses puissances ne font que contourner les règles du droit international et maritime, en l’espèce.

Notre groupe remercie les rapporteurs et l’administration pour cet avis.

Nous avons voté le texte.